

# IUT DE BÉZIERS

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES  
COMPÉTENCES (MCCC)  
DES BACHELORS UNIVERSITAIRES DE TECHNOLOGIE (BUT)  
DE L'IUT DE BEZIERS SPÉCIFIQUES

- ANNEXE SPÉCIFIQUE AU DEPARTEMENT RÉSEAUX & TÉLÉCOMMUNICATIONS
- ANNEXES SPÉCIFIQUES AU DEPARTEMENT TECHNIQUES DE COMMERCIALISATION

## ANNEXE SPÉCIFIQUE AU DÉPARTEMENT RÉSEAUX & TÉLÉCOMMUNICATIONS

### CHARTE ET CADRE D'USAGE DES IA DANS LA FORMATION

#### RÉSUMÉ :

L'UTILISATION D'OUTILS UTILISANT DES TECHNIQUES DITES D'« INTELLIGENCE ARTIFICIELLE » EST AUTORISÉE SAUF MENTION EXPLICITE. NEANMOINS, SI DE TELS OUTILS SONT UTILISÉS, LES ÉTUDIANTS DOIVENT LE MENTIONNER EXPLICITEMENT.

#### CAS DES IA GENERATIVES :

TOUT DOCUMENT PRODUIT A L'AIDE D'UNE IA GENERATIVE DOIT FAIRE L'OBJET D'UNE RELECTURE CRITIQUE ET ATTENTIVE. CETTE DEMARCHE EST ESSENTIELLE EN RAISON DES RISQUES DE PLAGIAT, ATTRIBUABLES A LA PERSONNE S'APPROPRIANT LE CONTENU GENÈRE, AINSI QUE DES RISQUES D'HALLUCINATIONS INHERENTS A LA TECHNOLOGIE. IL

EST IMPERATIF DE VÉRIFIER LES PROPOSITIONS, LES REFERENCES ET LES FAITS ÉNONCÉS PAR L'IA.  
LORS DE L'UTILISATION D'UNE IA GENERATIVE APPARTENANT À UN TIERS OU À UNE ENTREPRISE, IL EST CRUCIAL DE NE JAMAIS TRANSMETTRE DE DONNÉES PERSONNELLES NI DE DOCUMENTS PROFESSIONNELS. CELA EST PARTICULIÈREMENT IMPORTANT POUR LES DOCUMENTS CONFIDENTIELS, NOTAMMENT CEUX ISSUS DES SÉQUENCES PEDAGOGIQUES EN LIEN AVEC DES ENTREPRISES, TELLES QUE LES SITUATIONS D'APPRENTISSAGE ET D'ÉVALUATION (SAE), LES STAGES OU LES PÉRIODES D'ALTERNANCE.

POUR TOUT TEXTE GENÈRE PAR UNE IA, Y COMPRIS DU CODE INFORMATIQUE, IL EST NÉCESSAIRE DE LE MENTIONNER EXPLICITEMENT. CETTE INDICATION PEUT SE FAIRE PAR LE BIAIS D'UN MÉCANISME DE CITATION CLASSIQUE OU EN PRÉCISANT L'USAGE DE L'IA POUR LA REÉCRITURE OU LA TRADUCTION. CONCERNANT LA GÉNÉRATION DE DOCUMENTS MULTIMÉDIAS (IMAGES, AUDIO, VIDÉOS), IL CONVIENT ÉGALEMENT DE CITER L'OUTIL D'IA AYANT PERMIS LEUR CRÉATION.

#### PÉDAGOGIE :

LES APPRENANTS DOIVENT SE CONFORMER STRICTEMENT AUX LOIS ET REGULATIONS EN VIGUEUR EN MATIÈRE DE PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES, DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET DE TOUTES AUTRES LEGISLATIONS APPLICABLES. ILS SONT TENUS DE REALISER LES TRAVAUX DEMANDÉS PAR LES ENSEIGNANTS EN RESPECTANT SCRUPULEUSEMENT LES CONSIGNES FOURNIES.

LORSQU'IL EST DEMANDE AUX ÉTUDIANTS DE PRODUIRE UN TRAVAIL, CELUI-CI NE PEUT ÊTRE SOUS-TRAITÉ À UNE TIERCE PERSONNE OU À UNE ENTREPRISE. PAR DÉFAUT, SAUF MENTION EXPLICITE, L'UTILISATION D'OUTILS RECOURANT À DES TECHNIQUES DITES D'« INTELLIGENCE ARTIFICIELLE » EST AUTORISÉE. TOUTEFois, lorsqu'e

l'IA EST PERMISE, les éléments du travail issus de celle-ci doivent être signalés comme tout emprunt ou citation d'une source externe.

Le recours non autorisé à l'intelligence artificielle constitue une fraude à l'examen et entraînera l'ouverture d'une procédure disciplinaire. Chaque apprenant est responsable de respecter les principes de l'intégrité académique, ce qui implique de garantir honnêteté et probité absolues dans

les travaux produits, y compris dans tous les travaux personnels.

Ces garanties comprennent notamment :

- L'assurance d'un travail réellement personnel
- L'absence totale de plagiat
- La vérification rigoureuse et la citation appropriée des sources

LES APPRENANTS SONT RESPONSABLES DE TOUS PROPOS, ERREURS OU OMISSIONS POUVANT SURVENIR LORS DE L'UTILISATION D'UNE IA GENERATIVE. ILS DOIVENT ETRE CONSCIENTS DES LIMITATIONS DE CES OUTILS ET ASSUMER PLEINEMENT LA RESPONSABILITE DU CONTENU INTEGRE DANS LEURS TRAVAUX.

**REMARQUE :**

LES PRODUCTIONS ISSUES DE L'IA GENERATIVE PEUVENT VEHICULER DES STEREOTYPES ET DES BIAIS CULTURELS, IDEOLOGIQUES OU DE GENRE. IL EST DONC ESSENTIEL QUE LES APPRENANTS S'ASSURENT DE LA VERACITE ET DE LA PERTINENCE DES INFORMATIONS AVANT DE LES UTILISER DANS LEURS TRAVAUX.

À CET EFFET, IL EST RECOMMANDÉ DE :

- VÉRIFIER LES SOURCES ET CROISER LES INFORMATIONS OBTENUES, AFIN DE PRENDRE DU RECUL PAR RAPPORT AU CONTENU GÉNÉRÉ PAR L'IA.
- S'ASSURER DE L'ABSENCE DE PROPOS DIFFAMATOIRES, VIOLENTS, ANTISEMITES, RACISTES, LGBT+PHOBES, XENOPHOBES, OU TOUT AUTRE CONTENU DISCRIMINATOIRE OU OFFENSANT.

## ANNEXES SPÉCIFIQUES AU DÉPARTEMENT TECHNIQUES DE COMMERCIALISATION

### **ANNEXE MCCC BUT 3 – PARCOURS MMPV ET MDEE :**

SI, APRES AFFECTATION DES ETUDIANTS DU PARCOURS BUSINESS INTERNATIONAL : ACHAT ET VENTE, SUBSISTENT DES PLACES DISPONIBLES POUR DES MOBILITES INTERNATIONALES DANS LES UNIVERSITES PARTENAIRES, UNE MOBILITE D'UN SEMESTRE PEUT ETRE PROPOSEE AUX ETUDIANTS DES PARCOURS MMPV ET MDEE. CETTE MOBILITE NE POURRA AVOIR LIEU QUE PENDANT LE SEMESTRE 5 ET FERA L'OBJET D'UN CONTRAT PEDAGOGIQUE AVEC TRANSFERT DES CREDITS (30 ECTS) DEPUIS L'UNIVERSITE PARTENAIRE.

L'EQUIPE PEDAGOGIQUE DU DEPARTEMENT TECHNIQUES DE COMMERCIALISATION SELECTIONNERA LES CANDIDATS A CETTE MOBILITE.

#### **MCCC BUT TECHNIQUES DE COMMERCIALISATION – IUT DE BEZIERS**

**DISPOSITIONS SPECIFIQUES POUR LES ETUDIANTS DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE DOUBLE DIPLOME ENTRE L'UNIVERSITE DE MONTPELLIER - INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE DE BEZIERS - DEPARTEMENT TECHNIQUES DE COMMERCIALISATION ET L'UNIVERSITE DE SCIENCES APPLIQUEES DE TURKU LTD - FACULTE DE GESTION - ÉCOLE D'ENTREPRENEURIAT ET DE MARKETING**

**NUMERO D'ENREGISTREMENT UM 242761**

CONFORMEMENT A L'ACCORD DE DOUBLE DIPLOME ENTRE LE DEPARTEMENT TECHNIQUES DE COMMERCIALISATION – IUT DE BEZIERS – UNIVERSITE DE MONTPELLIER ET L'ECOLE D'ENTREPRENEURIAT ET DE MARKETING – FACULTE DE GESTION – UNIVERSITE DE SCIENCES APPLIQUEES DE TURKU LTD (UAS), NUMERO D'ENREGISTREMENT UM 242761, UN CONTRAT PEDAGOGIQUE PRECISANT LES COURS CHOISIS PAR LES ETUDIANTS DE L'UAS DE TURKU ACCUEILLIS PENDANT DEUX SEMESTRES A L'IUT DE BEZIERS EST

CONCLU, POUR CHAQUE SEMESTRE, ENTRE LES DEUX ETABLISSEMENTS PARTENAIRES. LES COURS PEUVENT ETRE CHOISIS DANS LES TROIS PARCOURS ET LES TROIS ANNEES DU BUT TECHNIQUES DE COMMERCIALISATION, EN COHERENCE AVEC LE PARCOURS FINLANDAIS DE L'ETUDIANT A TUAS. AVEC 120 CREDITS ECTS VALIDES A TUAS ET 60 CREDITS ECTS VALIDES A L'IUT DE BEZIERS, L'ETUDIANT SE VERRA DIPLOME DU BUT TECHNIQUES DE COMMERCIALISATION, PARCOURS BUSINESS INTERNATIONAL.

**MCCC BUT 3 - PARCOURS BUSINESS INTERNATIONAL (BI) : ACHAT ET VENTE****DISPOSITIONS SPECIFIQUES POUR LES ETUDIANTS EN MOBILITE  
INTERNATIONALE**

LES ETUDIANTS DU PARCOURS BUSINESS INTERNATIONAL (BI) : ACHAT ET VENTE REALISENT UNE MOBILITE OBLIGATOIRE D'ETUDES INTERNATIONALES DANS LE CADRE DE LA TROISIEME ANNEE DU BUT. CETTE MOBILITE DEPEND DU CALENDRIER ACADEMIQUE DE L'UNIVERSITE PARTENAIRE.

LORS DE CETTE MOBILITE, LES ETUDIANTS DOIVENT Etablir UN CONTRAT PEDAGOGIQUE (*LEARNING AGREEMENT*) PERSONNALISE EN FONCTION DE L'OFFRE DE COURS DE CHAQUE UNIVERSITE PARTENAIRE. CELUI-CI EST VALIDE PAR LE RESPONSABLE PEDAGOGIQUE DU PARCOURS BI. LE CONTRAT PEDAGOGIQUE EST COMPOSE D'AU MOINS 30 CREDITS ECTS PAR SEMESTRE, POUR UN TOTAL DE 60 CREDITS ECTS SUR LA TROISIEME ANNEE.

POUR LES PARTENAIRES ERASMUS+, LES CREDITS ECTS SONT TRANSFERES COMME PREVU DANS LES ACCORDS DE PARTENARIAT. POUR LES PARTENAIRES EN DEHORS DE L'UNION EUROPEENNE, LES CREDITS LOCAUX SONT TRANSFERES SELON LEUR EQUIVALENCE ECTS COMME INDIQUE DANS LE PROCESSUS DE BOLOGNE ET SUR LA BASE D'UN CREDIT ECTS QUI EQUIVAUT A 25 HEURES DE TRAVAIL POUR L'ETUDIANT. LES EQUIVALENCES SONT MISES A JOUR TOUS LES ANS PAR L'EQUIPE PEDAGOGIQUE EN TENANT COMPTE DE L'OFFRE DE COURS ACTUALISEE DANS LES UNIVERSITES PARTENAIRES.

COMME PREVU PAR LE PN BUT TC, UN STAGE OBLIGATOIRE DE 10 A 12 SEMAINES (350 A 420 HEURES) EST EGALEMENT REALISE PENDANT LA TROISIEME ANNEE DU BUT. CE STAGE DOIT AVOIR LIEU ENTRE LE 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE ET LE 30 AOUT DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE EN COURS. CE STAGE PEUT ETRE INCLUS DANS LE CONTRAT PEDAGOGIQUE LORSQUE L'UNIVERSITE PARTENAIRE PROPOSE UN STAGE OUVERT AUX ETUDIANTS ETRANGERS DANS L'OFFRE DE FORMATION. POUR LES UNIVERSITES PARTENAIRES QUI PROPOSENT UN SEMESTRE DE COURS ET UN SEMESTRE DE STAGE, CE DERNIER SERA VALIDE POUR 30 CREDITS ECTS.

DANS LE CAS OU LE STAGE N'EST PAS INCLUS DANS LE CONTRAT PEDAGOGIQUE AVEC L'UNIVERSITE PARTENAIRE, L'IUT Etablira LES CONVENTIONS DE STAGE PERMETTANT A L'ETUDIANT DE REALISER SON STAGE. CE DERNIER POURRA ETRE EFFECTUE EN PLUSIEURS TEMPS SELON LE CALENDRIER ACADEMIQUE DE L'UNIVERSITE PARTENAIRE. SELON SA DUREE, 14 A 17 CREDITS ECTS SERONT AFFECTES AU STAGE.

TOUS LES ETUDIANTS EN MOBILITE SE VERRONT ATTRIBUER UN TUTEUR PEDAGOGIQUE. UN RAPPORT ECRIT SERA REALISE ET UNE SOUTENANCE AURA LIEU AVANT LA FIN DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE, EN FONCTION DE LA DATE DE FIN DE STAGE DE L'ETUDIANT.

DANS LES CONTRATS PEDAGOGIQUES, LE TABLEAU B (« RECONNAISSANCE DANS L'ETABLISSEMENT D'ENVOI » OU *RECOGNITION AT THE SENDING INSTITUTION*) MENTIONNE LE STAGE AVEC LES CREDITS ECTS ASSOCIES. LA REPARTITION DES ECTS VALIDEE PAR LE DEPARTEMENT TC EST LA SUIVANTE :

- SEMESTER 5
  - UE 5.1 MARKETING – 8 ECTS
  - UE 5.2 SALES – 8 ECTS
  - UE 5.4BI INTERNATIONAL BUSINESS STRATEGY – 7 ECTS
  - UE 5.5BI INTERNATIONAL BUSINESS OPERATIONS – 7 ECTS
- SEMESTER 6
  - UE 6.1 MARKETING – 2,67 ECTS
  - UE 6.2 SALES – 2,67 ECTS
  - UE 6.4BI INTERNATIONAL BUSINESS STRATEGY – 5,33 ECTS
  - UE 6.5BI INTERNATIONAL BUSINESS OPERATIONS – 5,33 ECTS
  - UE 6PI PROFESSIONAL INTERNSHIP – 14 ECTS

POUR LA VALIDATION DES SEMESTRES DE MOBILITE, LES CREDITS TRANSFERES APPARAISSENT SUR LES RELEVES DE NOTES DES ETUDIANTS AYANT EFFECTUE UNE MOBILITE INTERNATIONALE.

LORSQUE LE STAGE EST INSCRIT DANS LE CONTRAT PEDAGOGIQUE, LA COMMISSION PEDAGOGIQUE DU DEPARTEMENT TECHNIQUES DE COMMERCIALISATION VALIDE LE STAGE AVEC LA NOTE ATTRIBUEE PAR L'UNIVERSITE PARTENAIRE EN CONVERTISSANT CETTE NOTE EN UNE NOTE SUR 20. LORSQUE LE STAGE FAIT L'OBJET D'UNE CONVENTION DE STAGE AVEC L'IUT, LA NOTE FINALE EST ATTRIBUEE PAR L'EQUIPE PEDAGOGIQUE DU DEPARTEMENT TECHNIQUES DE COMMERCIALISATION.